

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00306

Numéro SIREN : 420 559 056

Nom ou dénomination : TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2022 sous le numéro de dépôt 5690

Désignation de l'entreprise :		TMMF		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		PARC DE LA VALLEE DE L'ESCAUT BP16 59264 ONNAING					
SIRET		4 2 0 5 5 9 0 5 6 0 0 0 3 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
				Exercice N clos le			
				3 1 0 3 2 0 2 2			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	10 038 709	AC	10 038 709	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 569 093	AK	2 490 332	78 761
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN	21 901 045	AO	13 641 499	8 259 546
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	315 859 972	AQ	209 079 643	106 780 330
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	699 630 801	AS	391 989 088	307 641 713
		Autres immobilisations corporelles	AT	128 115 847	AU	90 632 064	37 483 784
		Immobilisations en cours	AV	569 710	AW		569 710
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH	721 778	BI		721 778	
TOTAL (II) BJ		1 179 406 956		BK		717 871 335	461 535 621
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	150 053 610	BM	7 334 507	142 719 102
		En cours de production de biens	BN	1 363 000	BO		1 363 000
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	4 268 771	BS		4 268 771
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	292 608 788	BY		292 608 788
		Autres créances (3)	BZ	295 127 126	CA		295 127 126
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	430 131	CG		430 131	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III) CJ		743 851 427		CK		7 334 507	736 516 920
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Écart de conversion actif*	(VI) CN	97 598			97 598	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 923 355 980		1A		725 205 842	1 198 150 139
Renvois: (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise TMMF		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 268 078 595)	DA	268 078 595
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	7 191 203
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	20 740 859
	Report à nouveau	DH	3 312 001
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(122 477 269)
	Subventions d'investissement	DJ	3 578 220
	Provisions réglementées*	DK	54 771 565
	TOTAL (I)	DL	235 195 174
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	110 117 482
	Provisions pour charges	DQ	18 747 428
	TOTAL (III)	DR	128 864 910
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	365 647 886
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	363 156 492
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 117 507
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	59 096 885
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	834 018 770
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	71 286
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 198 150 139
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	834 018 770	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

N° 2051-SD Editions Informatiques Comptables 2022

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : TMMF				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF	3 006 622 138	
		FG	FH	FI	50 473 088	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	3 057 095 226	
	Production stockée*			FM	3 386 587	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	685 097	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	46 620 606	
	Autres produits (1) (11)			FQ	6 820 439	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 114 607 955
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	2 477 049 457	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(10 370 441)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	212 557 226	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	13 385 162	
	Salaires et traitements*			FY	149 419 902	
	Charges sociales (10)			FZ	43 949 168	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	71 403 032
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	940 277
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	19 511 156	
	Autres charges (12)			GE	179 281 453	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 157 126 392	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(42 518 438)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	259 064	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	240 706	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	499 770	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	97 598	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	246 422	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	344 020	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	155 750	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(42 362 687)	

Désignation de l'entreprise TMME		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 345 146
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB 3 784 183
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 5 684 991
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 9 814 321
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 144 410
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF 6 492 129
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 83 292 364
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 89 928 903
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI (80 114 582)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices*		(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 124 922 046
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 247 399 315
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN (122 477 269)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY 492 306
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		HX
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC
		- amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD
	(9) Dont transfert de charges		A1 1 384 616
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A6	
		A7	
		A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
'VOIR ETAT ANNEXE'			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise TMMF										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	10 038 709	D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	2 531 826	KE			KF	37 267	
CORPORELLES	Terrains					KG	21 285 186	KH			KI	615 859	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]			KJ	210 444 737	KK			KL	1 410 265	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]			KM		KN			KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]		KP	100 726 602	KQ			KR	3 279 886	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS	637 925 451	KT			KU	77 316 384	
	Installations générales, agencements, aménagements divers*				KV		KW			KX			
	Matériel de transport*				KY	2 031 500	KZ			LA	1 677 604		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 400 215	LC			LD	1 113 376		
	Emballages récupérables et divers*				LE	101 824 212	LF			LG	13 295 232		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	62 703 562	LI			LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL			LM			
	TOTAL III					LN	1 148 341 465	LO			LP	98 708 606	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M			8T		
	Autres participations					8U		8V			8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R			1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	640 800	1U			1V	80 978	
	TOTAL IV					LQ	640 800	LR			LS	80 978	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 161 552 800	ØH			ØJ	98 826 851		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ	10 038 709	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV		LW	2 569 093	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	21 901 045	LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	211 855 002	MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS	1 518	MG		MH	104 004 970	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	15 611 034	MJ		MK	699 630 801	ML	
	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
	Matériel de transport				IV	1 558 430	MP		MQ	2 150 674	MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	320 960	MS		MT	12 192 631	MU		
	Emballages récupérables et divers*				IX	1 346 902	MV		MW	113 772 542	MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	62 133 852	MZ		NA	569 710	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IV	62 133 852	NG	18 838 844	NH	1 166 077 376	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	721 778	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	721 778	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	62 133 852	ØK	18 838 844	ØL	1 179 406 956	ØM		

N° 2054-SD Editions Informatiques Comptables Octobre 2017

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise TMMF										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY	10 038 709		EL			EM			EN	10 038 709			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 390 604		PF	99 728		PG			PH	2 490 332			
TOTAL I			RK	12 429 313		RM	99 728		RN			RO	12 529 041			
Terrains			PI	13 420 887		PJ	220 612		PK			PL	13 641 499			
Constructions	Sur sol propre		PM	131 062 401		PN	4 377 839		PO			PQ	135 440 240			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	70 796 178		PW	2 844 743		PX	1 518		PY	73 639 403			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	349 928 608		QA	53 057 848		QB	10 997 368		QC	391 989 088			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF			QG				
	Matériel de transport		QH	701 932		QI	554 891		QJ	710 458		QK	546 365			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 665 894		QM	1 085 925		QN	291 046		QO	9 460 773			
	Emballages récupérables et divers		QP	71 729 170		QR	9 161 446		QS	265 690		QT	80 624 926			
TOTAL II			QU	646 305 070		QV	71 303 304		QW	12 266 080		QX	705 342 294			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	658 734 382		ØP	71 403 032		ØQ	12 266 080		ØR	717 871 334			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incorporelles	N7	28 529	N8		P6		P7	90 443	P8		P9		Q1	(61 914)		
TOTAL I	RW	28 529	RX		RY		RZ	90 443	SB		SC		SD	(61 914)		
Terrains	Q2	29 512	Q3		Q4		Q5	162 746	Q6		Q7		Q8	(133 234)		
Constructions	Sur sol propre		Q9	342 872	R1		R2		R3	1 190 804	R4		R5		R6	(847 932)
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	550 671	S6		S7		S8	698 516	S9		T1		T2	(147 845)
Inst. techniques mat. et outillage	T3	7 324 475	T4		T5		T6	3 282 913	T7		T8		T9	4 041 562		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	358 218	V7		V8		V9	259 569	W1		W2		W3	98 649
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	8 605 748	X3		X4		X5	5 594 548	X6		X7		X8	3 011 200		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO			
Total général (I + II + III)	NP	8 634 277	NQ		NR		NS	5 684 991	NT		NU		NV	2 949 286		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	8 634 277			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	5 684 991		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	2 949 286					
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations									SP			SR				

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des réserves miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	51 822 280	TM	8 634 277	TN	5 684 991	TO	54 771 565
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	51 822 280	TS	8 634 277	TT	5 684 991	TU	54 771 565
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	58 550 081	4F	17 641 196	4G	40 829 481	4H	35 361 796
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	240 706	4U	97 598	4V	240 706	4W	97 598
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	23 295 978	4Y	1 869 960	4Z	7 718 510	5A	17 447 428
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 300 000	5W	74 658 088	5X		5Y	75 958 088
	TOTAL II	5Z	83 386 765	TV	94 266 842	TW	48 788 697	TX	128 864 910
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
		Sur stocks et en cours	6N	6 394 230	6P	940 277	6R	6 334 507	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z			
	TOTAL III	7B	6 394 230	TY	940 277	TZ		UA	7 334 507
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	141 603 275	UB	103 841 396	UC	54 473 688	UD	190 970 982
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	20 451 433	UF	45 235 990			
	- financières		UG	97 598	UH	240 706			
	- exceptionnelles		UJ	83 292 364	UK	5 684 991			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT	721 778	UV	UW	721 778	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	292 608 788	292 608 788			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 282	1 282			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 965 263	1 965 263			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	144 398 543	144 398 543		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	148 391 486	148 391 486		
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	350 197	350 197			
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	588 437 338	VU	587 715 560	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligatoires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	365 647 886	365 647 886			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	363 156 492	363 156 492			
	Personnel et comptes rattachés	8C	28 465 032	28 465 032			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	14 283 019	14 283 019			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 484	5 484			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 363 972	3 363 972			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	59 096 885	59 096 885			
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY	834 018 770	VZ	834 018 770		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Désignation de l'entreprise : TMMF		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET		3	1	
				0	3	
				2	2	
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	78 158 859	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI
					L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			
			- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	SW M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I		
				83 254 120		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		
				2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)
	ZFU-TE (art. 44 octies A)		OV	S.I.L.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)
				L5		
				PA		
				XC		
				PB		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
				128 689 510		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)		XJ		
				45 435 390		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						
				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						
				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		
				45 435 390		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise	TMMF			Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	683 505 147	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	683 505 147	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	45 435 390	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	728 940 537	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges*						
'VOIR ETAT ANNEXE '			8X	78 158 859	8Y	5 188 210
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation*						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	78 158 859	YO	5 188 210
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :				↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise TMMF										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
						- Autres réserves	ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(174 789 401)		Dividendes		ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF									
					Report à nouveau		ZG		(174 789 401)							
	TOTAL I	ØF	(174 789 401)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH		(174 789 401)								
TOTAL II																
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	25 813				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 346 667										XQ	530 556				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	12 241 574				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	7 085 892				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	192 673 390				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	212 557 226				
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	6 267 519			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										YZ	7 117 643			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	13 385 162			
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée										YY	350 412 982				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	570 429 221				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021) *										ØB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%				
	- Numéro de centre agréé * XP - Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0										ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

Désignation de l'entreprise : TMMF						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations*	1	Immobilisations 2021	18 838 842		12 266 080	6 572 762	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I - Immobilisations*	1	2 457 607	(4 115 155)	(4 115 155)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		(4 115 155)			
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : **TMMF**Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2+3-4-5)
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TMMF					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : TMME										Néant <input type="checkbox"/> *					
Exercice ouvert le : 01042021					et clos le : 31032022					Données en nombre de mois		1	2		
DECLARATION DES EFFECTIFS															
Effectif moyen du personnel * :										YP					
dont apprentis										YF					
dont handicapés										YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE															
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	057	095	226		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT					
TOTAL 1										OX	057	095	226		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	6	820	439		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE					
Subventions d'exploitation reçues										OF	685	097			
Variation positive des stocks										OD	13	757	028		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT					
TOTAL 2										OM	21	262	564		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)															
Achats										ON	477	049	457		
Variation négative des stocks										OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	212	026	670		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	183	889			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	179	281	453		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY					
TOTAL 3										OZ	868	541	469		
IV- Valeur ajoutée produite															
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	209	816	320
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.										SA	209	816	321		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX		Effectifs au sens de la CVAE *			EY					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX					
Période de référence				GY		/		/		GZ		/			
Date de cessation										HR		/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.															
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.															

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE	3 1 0 3 2 0 2 2	N° SIRET	4 2 0 5 5 9 0 5 6 0 0 0 3 1
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	TMEF		
ADRESSE (voie)	PARC DE LA VALLEE DE L'ESCAUT BP16		
CODE POSTAL	59264	VILLE	ONNAING
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
			P3 17590459
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
			P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SE	Dénomination	TME
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100,00
		Nb de parts ou actions	17590459,00
Adresse : N°	60	Voie	AVENUE DU BOURGET
Code postal		Commune	BRUXELLES
		Pays	BELGIQUE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant *Exercice clos le N° SIRET Dénomination de l'entreprise **TMMF**Adresse (voie) **PARC DE LA VALLEE DE L'ESCAUT BP16**Code postal **59264** Ville **ONNAING**I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi";
- case « Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés »;
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI);
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI);
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 *sexies* A du CGI);
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)
- case « Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)
- case « Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 *sexdecies* du CGI);
- case « Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020 - 1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) »;
- case « Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 *quater* E du CGI) »;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater* B du CGI)
- case « Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 *octies* du CGI)»;
- case « Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 *terdecies* du CGI)»;
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI);
- case « Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 *quater* X du CGI) ».

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (article 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020 - 1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

NOUVEAUTÉS

- Deux nouveaux crédits d'impôt, créés par la loi de finances pour 2021, sont intégrés à ce formulaire :
 - le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate (art. 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)
 - le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (art. 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021).
- Une nouvelle réduction d'impôt, créée par la loi de finances pour 2021 est intégrée à ce formulaire :
 - la réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (art. 147 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) qui s'applique au titre des exercices clos à compter du 31/12/2021.

RAPPELS

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :
 - le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 *sexdecies* du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
 - le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022 ou Année :	
Dénomination de l'entreprise : TMMF	Néant <input type="checkbox"/> *
SIREN de l'entreprise : 4 2 0 5 5 9 0 5 6	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/> Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI): la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse :	
SIREN :	
I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹	
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
CREANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	24 000
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 % ³) + (ligne 2 × 9 % ³) × 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 <i>sexies</i> A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

1 / 1

(1)

Néant *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>		

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ,

* Si dépôt néant, cocher la case.

CONTROLE DE CONCORDANCE		
DESIGNATION	MONTANT	ECART
2050 (Col.1) BZ + CB	295127126.47	
2057 UY + UZ + VM + VB + VN + VP + VC + VR	295106772.15	20354.32
2054 OK	18838844.00	
2059A Valeur d'origine - Colonne 2	18838842.00	2.00
2056 UC	54473688.14	
2056 UF + UH + UK	51161687.14	3312001.00
	Total écart	3332357.32

TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 268.078.595,16 euros
Siège social : Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut-Sud, 59264 Onnaing
RCS Valenciennes SIREN 420 559 056

RESOLUTIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES PAR CONSULTATION ECRITE
EN DATE DU 13 JUILLET 2022

Par acte sous seing privé en date du 13 juillet 2022, la société Toyota Motor Europe NV/SA, propriétaire de 17.590.459 actions, représentée par Mr. Matthew HARRISON, en sa qualité d'administrateur délégué, seul associé de la société Toyota Motor Manufacturing France S.A.S. (« TMMF »), a adopté, conformément aux statuts, et en particulier aux articles 13 et 19.1 de ceux-ci, chacune des résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'accomplissement de son mandat durant l'exercice social clos le 31 mars 2022, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés.

L'associé unique donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice social écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, en application de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, constate que les comptes de l'exercice font apparaître un montant de dépenses non déductibles du résultat fiscal entrant dans le champ de l'article 39-4 dudit code à hauteur de 238 266 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, ayant constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 fait apparaître une perte de 122 477 269 €, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Réserve spéciale provenant de la réduction de capital à hauteur de : 20 740 859,16 €
- Le solde étant affecté en report à nouveau à hauteur de : 101 736 409,84 €

L'associé unique confirme, en application de l'article 243 du Code Général des Impôts que,

- il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice 2019-2020.
- il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice 2020-2021.
- il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice 2021-2022.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, conformément à l'article 21.1 des statuts, de renouveler les mandats de Monsieur Marvin COOKE et Monsieur James CROSBIE en tant que membres du conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de renouveler le mandat de Monsieur James CROSBIE en tant que Président de TMMF.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique reconnaît avoir reçu en projet les perspectives d'activité pour l'exercice 2022-2023, ainsi que le budget qui s'y rapporte, documents qui ont été approuvés par le Conseil d'Administration par une résolution du 28 juin 2022 en conformité avec les articles 21.2 et 22.1 des statuts.

Après avoir examiné ces documents, l'associé unique approuve les perspectives d'activité («business plan») pour l'exercice 2022-2023, ainsi que le budget qui s'y rapporte, conformément à l'article 13 des statuts.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de n'accorder aucune rémunération aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice 2021-2022.

HUITIEME RESOLUTION

L'associé unique constate que le Conseil d'Administration a renouvelé les mandats de Messieurs James CROSBIE, Rodolphe DELAUNAY, Benoît CHAMBON, Junji NIWA et Eric MOYERE en tant que membres du Comité Exécutif, par des résolutions en date du 28 juin 2022, leur mandat prenant effet immédiatement après la date des présentes, en conformité avec l'article 21.2 des statuts.

NEUVIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de renouveler le mandat de :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

comme commissaire aux comptes titulaire pour la durée légale de 6 ans.

L'associé unique décide également de donner mandat à :

Monsieur Emmanuel BENOIST
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de naissance : 14 février 1975
Lieu de naissance : Les Pavillons-sous-Bois (93)
Nationalité : Française

en tant que Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée légale de 6 ans.

Ces nominations étant effectuées, l'associé unique décide de donner tous pouvoirs au Président à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises auprès du tribunal de commerce compétent.

DIXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Toyota Motor Europe NV/SA



M. Matthew HARRISON
Administrateur délégué

Pour accord de son renouvellement de son mandat d'administrateur et Président de la Société.



M. James CROSBIE

Pour accord de son renouvellement de son mandat d'administrateur de la Société.



M. Marvin COOKE

TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2022)

A l'Associé unique
TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE
Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut Sud
59264 Onnaing

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Bâtiment ONIX 594 Avenue Willy Brandt, 59777 EURALILLE
Téléphone: +33 (0)3 20 12 49 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux modalités d'évaluation des engagements sociaux décrit dans la note 2 « Changement de Méthode Comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de la position de l'ANC dans les comptes annuels de l'interprétation de l'IFRIC relative au calcul des provisions pour engagements de retraite.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les coûts associés à la garantie de ses produits, tels que décrits dans la note 4.3 « Provision pour garanties données » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Votre société a constitué des provisions pour couvrir les risques associés aux conséquences fiscales et sociales de redressements fiscaux portant sur les exercices clos au 31 mars 2016, 2017 et 2018 tels que décrits dans la note 4.3 « Contrôle fiscal » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Aerts

BILAN - ACTIF

	31/03/2022			31/03/2021
	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Net
Frais établissement	10 038 709	10 038 709	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 569 093	2 490 332	78 761	141 222
Terrains	21 901 045	13 641 499	8 259 546	7 864 299
Constructions	315 859 972	209 079 643	106 780 329	109 312 761
Installations techniques, matériels et outillage industriels	699 630 801	391 989 088	307 641 713	287 996 843
Autres immobilisations corporelles	128 115 847	90 632 064	37 483 783	34 158 930
Immobilisations en cours	569 710		569 710	62 703 562
Autres immobilisations financières	721 778		721 778	640 800
TOTAL (I)	1 179 406 957	717 871 335	461 535 622	502 818 417
Matières premières, approvisionnements	150 053 610	7 334 507	142 719 103	133 288 939
En cours de production de biens	1 363 000		1 363 000	1 041 102
Produits intermédiaires et finis	4 268 771		4 268 771	1 204 083
Clients et comptes rattachés	292 608 788		292 608 788	283 341 191
Autres créances	295 127 126		295 127 126	74 758 797
Disponibilités	430 131		430 131	603 908
Charges constatées d'avance	0		0	0
TOTAL (II)	743 851 427	7 334 507	736 516 920	494 238 020
Ecarts de conversion actif	97 598		97 598	240 706
TOTAL GÉNÉRAL	1 923 355 982	725 205 842	1 198 150 140	997 297 143

BILAN - PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
	Net	Net
Capital social ou individuel	268 078 595	268 078 595
Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserve légale	7 191 203	7 191 203
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	20 740 859	195 530 261
Report à nouveau	3 312 001	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-122 477 269	-174 789 401
Subvention d'investissement	3 578 220	1 169 574
Provisions réglementées	54 771 565	51 822 280
TOTAL (I)	235 195 174	349 002 512
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL (II)	0	0
Provisions pour risques	110 117 482	58 790 787
Provisions pour charges	18 747 428	24 595 978
TOTAL (II)	128 864 910	83 386 765
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	365 647 886	76 424 176
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 156 492	384 770 555
Dettes fiscales et sociales	46 117 507	53 514 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	59 096 885	50 168 763
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (III)	834 018 770	564 878 235
Ecarts de conversion passif	71 286	29 631
TOTAL GÉNÉRAL	1 198 150 140	997 297 143

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)				
			31/03/2022	31/03/2021
Ventes de marchandises			0	0
Production vendue	biens		3 006 622 138	2 541 210 403
	services		50 473 088	45 823 516
Chiffre d'affaires nets			3 057 095 226	2 587 033 919
Production stockée			3 386 587	154 188
Production immobilisée			0	0
Subvention d'exploitation			685 097	77 752
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			46 620 606	73 929 417
Autres produits			6 820 439	9 448 549
Total des produits d'exploitation			3 114 607 955	2 670 643 825
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 477 049 457	2 230 057 119
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-10 370 441	-33 850 969
Autres achats et charges externes			212 557 226	172 036 188
Impôts, taxes, versements assimilés			13 385 162	17 160 832
Salaires et traitements			149 419 902	148 207 793
Charges sociales			43 949 168	49 300 818
DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations		71 403 032	57 254 422
	- sur actif circulant : dotations aux provisions		940 277	0
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions		19 511 156	15 657 118
Autres charges			179 281 454	186 578 394
Total des charges d'exploitation			3 157 126 393	2 842 401 715
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-42 518 438	-171 757 890
Autres intérêts et produits assimilés			259 064	111 867
Reprises sur provisions et transfert de charges			240 706	1 012 245
Différences positives de change			0	0
Total des produits financiers			499 770	1 124 112
Dotations financières aux amortissements et provisions			97 598	240 706
Intérêts et charges assimilées			246 422	931 113
Différence négative de change			0	0
Total des charges financières			344 020	1 171 819
2 - RÉSULTAT FINANCIER			155 750	-47 707
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-42 362 688	-171 805 597
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			345 146	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital			3 784 183	1 913 060
Reprises sur provisions et transfert de charges			5 684 991	5 336 171
Total des produits exceptionnels			9 814 320	7 249 231
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			144 410	382 061
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			6 492 129	2 661 257
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			83 292 363	7 196 651
Total des charges exceptionnelles			89 928 902	10 239 969
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-80 114 582	-2 990 738
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				-6 933
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			-122 477 270	-174 789 402

TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Au 31 mars 2022

TABLE DES MATIERES

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- 1.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE ET IMPACT COVID
- 1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1 MODES ET METHODES D'EVALUATION
- 3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 3.4 EVALUATION DES STOCKS ET EN COURS
- 3.5 EVALUATION DES DETTES ET CREANCES
- 3.6 DISPONIBILITES
- 3.7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4 NOTES SUR LE BILAN

- 4.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
- 4.2 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
- 4.3 TABLEAU DES PROVISIONS
- 4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 4.5 PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE
- 4.6 CREANCES ET DETTES
- 4.7 CREANCES ET DETTES AVEC LES SOCIETES LIEES
- 4.8 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
- 4.9 INFORMATIONS SUR LES CHARGES A PAYER / PRODUITS A RECEVOIR

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 5.1 CHIFFRES D'AFFAIRES
- 5.2 TRANSFERT DE CHARGES
- 5.3 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION
- 5.4 RESULTAT FINANCIER
- 5.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL
- 5.6 IMPOTS SUR LES SOCIETES

6 AUTRES INFORMATIONS

- 6.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- 6.2 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN
- 6.3 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX
- 6.4 SITUATION FISCALE LATENTE
- 6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE

Le présent exercice a une durée de douze mois, du 1er avril 2021 au 31 mars 2022. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

a) Conséquences de la crise sanitaire

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire du Covid-19. La propagation rapide de la pandémie a entraîné une dégradation de la situation économique mondiale, touchant de nombreux secteurs d'activité et se traduisant par des répercussions importantes sur les activités économiques de nombreux pays, encore observable.

Cette situation a eu des impacts sur notre activité qui a baissé : le volume des ventes de 2021 est en léger recul par rapport à celui de 2020 (-0.45%) soit un total de : 196 729 véhicules vendus à fin mars 2022. Les pertes de production en 2021 sont néanmoins, à un niveau proche de celles de 2020. En effet, la combinaison des décisions prises par la société relatives à l'adaptation du temps d'ouverture des lignes de production pour permettre l'application permanente des protocoles sanitaires, et des caractéristiques de la pandémie en France explique que les pertes de production liées à la Covid-19 en France sont réduites par rapport à celles de l'exercice précédent et que le fait générateur des pertes de production de l'exercice liées à la crise Covid-19 en Asie.

De plus, le lancement de la Yaris Cross s'est accompagné d'une montée en cadence progressive similaire à celle appliquée au lancement de la Yaris IV lors de l'exercice précédent, mais des difficultés d'approvisionnement liées à la Covid-19 (pénuries de composants électroniques) ont conduit à des annulations de séances.

L'activité en 2021 a été fortement contrainte par les difficultés d'approvisionnement en pièces dotées de semi-conducteurs qui sont la conséquence de la Covid-19 sur les régions d'Asie où les producteurs de semi-conducteurs sont installés ; et dans une moindre mesure par les dernières vagues de la pandémie de la Covid-19 en France, alors que l'exercice précédent avait été uniquement et fortement marqué par les effets de la pandémie de la Covid-19 en France. Des demandes allocations de chômage partiel ont été remboursées au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 3.7 M€. Il reste un solde de produit à recevoir de 3.9 M€ au 31 mars 2022.

b) Effets du conflit russo-ukrainien

Les récents développements géopolitiques survenus en février 2022, la situation en Ukraine et les sanctions prises à l'encontre de la Russie n'affecte pas le chiffre d'affaire de l'entreprise de façon significative au 31 mars 2022.

Durant l'exercice 2021, le volume des ventes réalisé à destination de l'Ukraine est de 729 véhicules (soit 0,33% du chiffre d'affaire total). En comparaison à l'exercice précédent, le volume était de 100 ventes (soit 0,05% du volume et 0,04% du chiffre d'affaire total).

De plus, pour l'exercice clos en mars 2022, comme pour l'exercice précédent, aucune vente à destination du marché russe n'était prévue dans le budget, et aucune vente n'a été réalisée.

Sur le plan des approvisionnements en composants et en matières premières, aucun fournisseur de rang 1 de la société n'est situé en Ukraine ou en Russie. Le conflit entre ces

deux pays n'a pas affecté les approvisionnements de la société. Le seul impact mesuré est l'évolution du prix des énergies mais il s'explique également par la baisse des capacités de production d'électricité nucléaire en Europe.

La continuité d'exploitation de TMMF n'est pas menacée, notamment au regard du niveau de la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que des ressources financières disponibles.

c) Autres informations

Il subsiste une provision de 24,3 M€ concernant les rappels de tous les véhicules produits par TMMF avec des composants airbags défectueux. L'information relative à cette provision est détaillée dans le paragraphe "Provision pour garanties données" figurant dans la note "4.3 TABLEAU DES PROVISIONS".

Par ailleurs, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices FY15, FY16 et FY17. Ce contrôle a essentiellement porté sur la politique de prix de transfert de la société et a fait l'objet d'une notification le 29 novembre 2019. Les rehaussements notifiés par l'Administration fiscale font l'objet depuis lors de contestation de la part de TMMF notamment dans le cadre d'une réponse formelle émise le 2 mars 2020. Dans ce contexte, TMMF a comptabilisé une provision d'un montant de 74,7 M€ au 31 mars 2022. L'information relative à cette provision est détaillée dans le paragraphe "Contrôle fiscal" figurant dans la note "4.3 TABLEAU DES PROVISIONS".

1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La persistance des effets de la crise sanitaire (notamment la forte tension sur les semi-conducteurs) et de la guerre russo-ukrainienne, n'a pas eu d'incidences relativement importantes sur les comptes arrêtés au 31 mars 2022. En revanche, ils pourront avoir un impact, difficile à mesurer à ce stade, sur l'évolution de nos coûts en 2022.

A la date d'arrêté des comptes, le Président n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Engagements sociaux relatifs à la retraite

La société TMMF a adopté dans ses comptes annuels en normes françaises, conformément à la position de l'ANC, la position de l'IFRIC (« IFRS Interpretations Committee ») de mai 2021 portant sur un amendement d'IAS19.

Dans cette interprétation, l'IFRIC considère que, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté, seules ces dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise lui confèrent des droits au moment du départ.

Cette modification constitue un changement de méthode au sens de l'article 122-2 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Dans ce contexte, l'impact de ce changement de méthode est à constater dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel la modification est adoptée (c'est-à-dire en report à nouveau au 31 mars 2021).

L'impact dans les comptes annuels de la société dans les capitaux propres s'établit à 3,3 M€.

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et notamment aux dispositions du PCG et du règlement ANC 2014-03.

Et selon les principes suivants :

- Principe de prudence
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais d'établissement qui sont amortis en mode linéaire sur 5 ans, à compter du 1 janvier 1999 quel que soit la date de facture, de livraison ou de prestation et qui sont constitués des coûts engagés liés au démarrage de l'activité. Ces frais sont désormais amortis en totalité.
- les logiciels qui sont amortis en mode linéaire sur 1 an.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurant au bilan sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ainsi que de tous les coûts imputables à la mise en service tels qu'ils sont définis par les textes

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire, suivant la nature et la durée de vie estimée des biens, notamment les éléments d'actif spécifiques à un modèle.

Dans le cadre de l'application des règlements ANC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et ANC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, TMMF a appliqué dans ses comptes les durées réelles d'utilisation lorsqu'elles sont différentes des valeurs d'usage (admises fiscalement).

Un amortissement fiscal dérogatoire de 8 634 277 € a été pratiqué, pour compléter l'amortissement à l'actif du bilan. Cet amortissement dérogatoire permet de garder les dispositions fiscales antérieures à la nouvelle application de la norme.

Une reprise d'amortissement dérogatoire a été également comptabilisée pour un montant de 5 684 991 €.

En cas d'indice de perte de valeur à la clôture, les actifs immobilisés font l'objet d'un test de dépréciation : la valeur nette comptable des actifs immobilisés est comparée à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment déterminée sur la base des perspectives des cash flows futurs attendus liés aux actifs testés.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure valeur nette comptable, il est alors constitué une dépréciation du montant de la différence. Au 31 mars 2022, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

	Durée d'usage		Durée réelle	
- Constructions	40 ans	linéaire	15-20 ans	linéaire
- Agencements, installations	10 ans	linéaire	5-10 ans	linéaire
- Installations techniques	5 à 10 ans	linéaire	5 à 20 ans	linéaire
- Matériel et outillage	5 à 10 ans	linéaire	5 à 20 ans	linéaire
- Matériel de transport	4 ans	linéaire	3 ans	linéaire
- Mobilier	10 ans	linéaire	10 ans	linéaire
- Matériel de bureau	5 ans	linéaire	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire	3 ans	linéaire

Elles peuvent être ajustées en fonction de leurs durées d'usage réel.

3.4 EVALUATION DES STOCKS ET EN COURS

Les stocks de pièces détachées sont suivis par inventaire permanent et tournant. Les en-cours de matières premières et de composants ont fait l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'exercice.

Ils sont valorisés au dernier prix d'achat ; ce qui, compte tenu de la relative stabilité des prix et de la rapide rotation des stocks, est comparable à un FIFO.

Une dépréciation du stock de pièces détachées a été constituée pour la première fois au 31 mars 2003. Elle est mise à jour chaque année en appliquant le barème suivant :

Stock de consommables

Pour les articles dont la rotation annuelle est comprise entre	
1 et 2 ans	25 %
2 et 3 ans	50 %
> 3 ans	75 %

$$\text{Rotation annuelle} = \text{Stock} / \text{Consommation annuelle}$$

Pour les articles sans consommation au cours de l'exercice

1 an =<date dernière sortie<2 ans	50%
2 ans=<date dernière sortie	100%

Stock de pièces détachées pour machines

Pour les articles dont la rotation annuelle est :	
> 3	5 %

$$\text{Rotation annuelle} = \text{Stock} / \text{Consommation annuelle}$$

Pour les articles sans mouvement entre 2 ans et 4 ans 20%

Pour les articles sans mouvement entre 4 ans et 6 ans 50%

Pour les articles sans mouvement entre 6 ans et 10 ans 80%

Pour les articles sans mouvement depuis plus de 10 ans 100%

Cette provision a été actualisée au 31 mars 2022, en appliquant la même méthode.

Description	31/03/2021	31/03/2022
Stock de consommables (directs, indirects...)	277 162	327 438
Stock de pièces détachées	6 117 068	7 007 069
Total	6 394 230	7 334 507

3.5 EVALUATION DES DETTES ET CREANCES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes comptabilisées en monnaies étrangères sont réévaluées au cours du dernier jour de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion à l'actif et au passif qui font l'objet de provisions conformément au principe de prudence.

3.6 DISPONIBILITES

Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financière	Exceptionnelle
Provisions pour garanties données aux clients	17 641 196 €	- €	- €
Provisions pour pertes de change	- €	97 598 €	- €
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 869 960 €	- €	- €
Autres provisions pour risques et charges		- €	74 658 088 €
TOTAL	19 511 156 €	97 598 €	74 658 088 €

Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financière	Exceptionnelle
Provisions pour garanties données aux clients	40 829 481 €	- €	- €
Provisions pour pertes de change	- €	240 706 €	- €
Provisions pour pensions et obligations similaires	7 718 510 €	- €	- €
Autres provisions pour risques et charges	- €	- €	- €
TOTAL	48 547 991 €	240 706 €	- €

Provision pour garanties données

Les véhicules fabriqués par la société TMMF sont garantis et font l'objet d'une provision calculée sur 42 mois. Les coûts futurs estimés, non encore supportés sont établis sur des données historiques.

Le solde de la provision concernant la Yaris IV et cross a été estimé sur la base de l'indicateur des cas de garantie après 3 mois de mise en service comparé à ceux de la Yaris 3, projeté sur 42 mois. Il s'élève à 11 M €.

S'ajoute à ce montant une provision restante de 24,3 M € liée au rappel sur les capteurs et airbags.

Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices FY15, FY16 et FY17. Ce contrôle a essentiellement porté sur la politique de prix de transfert de la société et a fait l'objet d'une notification le 29 novembre 2019.

Les rehaussements notifiés par l'Administration fiscale font l'objet depuis lors de contestation de la part de TMMF notamment dans le cadre d'une réponse formelle émise le 2 mars 2020. Les discussions avec l'Administration Fiscale se poursuivent à ce stade.

Dans ce contexte, la société, assistée de ses conseils, a comptabilisé une provision d'un montant de 74,7 M€ visant à couvrir sa meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes des risques fiscaux et sociaux associés à ce redressement.

Cette provision a notamment été évaluée sur les bases d'une analyse de la société et de ses conseils quant à la rentabilité attendue de son activité en prenant en considération un panel de sociétés comparables, établi selon les principes édictés par l'OCDE en la matière.

Cette position sera révisée le cas échéant selon l'évolution des échanges avec l'Administration fiscale au cours de l'exercice 2022-2023.

Provision Véhicules en fin de vie

Suite à l'évolution de la réglementation européenne en 2015 et à l'atteinte des objectifs de recyclage fixés par cette réglementation dans la majeure partie des pays où sont distribués les véhicules produits, la société n'a pas provisionné de montant complémentaire à celui existant.

4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Situation au 31 mars 2022

Mouvements des immobilisations financières

Désignation		Montant
Valeur au début de l'exercice	+	640 800
Acquisitions	+	80 978
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+	
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	-	
Valeur en fin d'exercice	=	721 778

4.5 PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Ni de produits constatés d'avance ni de charges constatées d'avance au 31 mars 2022.

4.6 CREANCES ET DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	721 778		721 778
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	292 608 788	292 608 788	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés	1 282	1 282	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 965 263	1 965 263	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	144 398 543	144 398 543	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	148 391 486	148 391 486	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	350 197	350 197	
Charges constatées d'avance			
Totaux	588 437 337	587 715 559	721 778
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
		à 1 an max. à l'origine		
		à plus d'1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)	365 647 886	365 647 886		
Fournisseurs et comptes rattachés	363 156 492	363 156 492		
Personnel et comptes rattachés	28 465 032	28 465 032		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 283 019	14 283 019		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	5 484	5 484		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 363 972	3 363 972		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	59 096 885	59 096 885		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	834 018 770	834 018 770		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.7 CREANCES ET DETTES AVEC SOCIETES LIEES

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES INTRAGROUPES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
Créances		Dettes	
Créances Clients et Comptes rattachés €		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés €	
	279 322 377		369 057 339
TME	278 220 476	TME	293 568 171
TMMCZ	967 718	TMMP	43 885 067
TMC	133 006	TMC	31 513 383
TMUK	1 177	TMUK	90 718
		Prov. factures non parvenues	40 441 664
		TMMP	2 112 785
		TMMCZ	29 539
		TMC	38 299 340

4.8 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

		montants en euros	exercice 2021/2022
A			
	1	Capitaux propres à la clôture de l'exercice n-1 avant affectatic	523 791 913
	2	Affectation du résultat n-1 à la situation nette	-174 789 401
	3	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	349 002 512
B		Variations en cours d'exercice	6 261 286
		Augmentation du capital	
		Variations Prov. Réglementées	2 949 285
		Autres réserves	3 312 001
		Dividendes	
C		Subventions	2 408 646
D		Résultat de l'exercice	-122 477 269
E		Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice I	235 195 175

4.9 INFORMATION SUR LES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Clients et comptes rattachés	31/03/2022	Emprunts et dettes financières divers	31/03/2022
Clients	286 405 457	Groupe	365 647 886
Clients - Produits non encore facturés	6 203 331		
Autres créances		Fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs débiteurs	350 197	Fournisseurs	324 114 975
Autres organismes sociaux	1 965 263	Fournisseurs, factures non parvenues	39 041 517
TVA à recevoir	144 398 543		
Etat, produits à recevoir	148 391 486	Dettes fiscales et sociales	
Autres	21 636	Personnel et comptes rattachés	28 465 032
		Sécurité sociales et autres organismes	14 283 019
		Etat et autres collectivités publiques	3 369 456
		Autres dettes	59 096 885
Total	587 735 914	Total	834 018 770

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la période de 12 mois s'élève à 3 057 095 226 € au 31 mars 2022.

Le nombre de véhicules vendus pour la même période est de 196 751 véhicules.

Secteur d'activité	Montants	Zone Géographique
Ventes de véhicules	3 006 622 138	Belgique
Ventes de pièces détachées	50 473 088	Belgique

5.2 TRANSFERT DE CHARGES

Il est composé de montants forfaitaires de charges de personnel comptabilisés dans d'aide à l'emploi pour un total de 1 384 616€ au 31 mars 2022.

5.3 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le montant de 6 820 439 € comprend des gains de change pour 4 775 890 € et des refacturations diverses pour 2 044 549 €.

5.4 RESULTAT FINANCIER

PRODUITS FINANCIERS

Le poste se décompose comme suit :

- Produits financiers	259 064 €
- Reprise sur provision perte latente	240 706 €

	499 770 €

CHARGES FINANCIERES

Le poste se décompose comme suit :

- Provision pour Perte de change	97 598 €
- Charges d'intérêts	246 422 €

	344 020 €

5.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le poste se décompose comme suit :

- Produits sur opé.de gestion :	345 146 €
- Opérations sur immobilisations :	2 457 607 €
- Réintégration des subventions dans le Résultat :	1 326 576 €
- Reprise d'amortissements dérogatoires :	5 684 991 €

	9 814 321 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Le poste se décompose comme suit :

- Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou rebutées	6 492 129 €
- Amortissements dérogatoires	8 634 277€
- Dons	40 366 €
- autres charges exceptionnelles	104 044 €
- provision pour contrôle fiscal	74 658 087 €

	89 928 903 €

5.6 IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt de chaque résultat intermédiaire a été déterminé en tenant compte du taux d'imposition afférent aux opérations correspondantes, à savoir 27,5% + contribution s/bénéfices de 3,3% calculée sur l'impôt au taux de droit commun pour l'ensemble des opérations taxables.

<i>En euros</i>	Résultat avant report déficitaire	Report déficitaire	Résultat après report déficitaire	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	-42 362 687	0	-42 362 687	0	-42 362 687
Résultat exceptionnel	-80 114 582	0	-80 114 582	0	-80 114 582
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Total	-122 477 269	0	-122 477 269	0	-122 477 269

TMMF a réalisé un résultat fiscal négatif de – 45 435 390 € au 31 mars 2022.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 mars 2022, le capital social se décompose comme suit:

Actionnaire	Nombre	Prix unitaire	Montant en €
Toyota Motor Europe	17 590 459	15,24	268 078 595,16

Le capital social de la société TMMF est détenu intégralement par la société TOYOTA MOTOR EUROPE NV/SA, domiciliée rue du Bourget, 60 à Bruxelles (Belgique).

L'identité de la société consolidante est TOYOTA MOTOR CORPORATION, société de droit japonais située au 1 TOYOTA-CHO, AICHI, 471-8571 JAPAN

6.2 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

date d'arrêté des comptes	31/03/2021	31/03/2022
Effectif	4953	4624
Effectif moyen	4918	4585
Personnel mis à disposition de l'entreprise	3	7
Salaires & traitements	148 207 793	149 419 902

6.3 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

a) EN MATIERE DE RETRAITE

Evaluation des indemnités de départ en retraite au 31 mars 2022 :

Le calcul de l'engagement de retraite suivant est appliqué dans le respect de la convention collective. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière selon les critères suivants :

- Salariés ayant moins de 65 ans pour les Cadres et 62 ans pour les Non-cadres ;
- Table de mortalité : table INSEE utilisé pour le calcul relatif aux rentes viagères ;
- Evolution des salaires : 2.8% pour les Cadres, 2.3% pour les Non-cadres ;
- Taux de charges : Cadres : 48.53%, Non-cadres : 43.84% ;
- Table turnover calculée sur la base des 3 dernière années hors 2020 et sur la base des départs volontaires ;
- Taux actualisation (y compris l'inflation) 1.78 %.

Le montant total est de 17 447 428 € au 31 mars 2022, soit une baisse de 5,8 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, la société TMMF a adopté dans ses comptes annuels en normes françaises, conformément à la position de l'ANC, la position de l'IFRIC (« IFRS Interpretations Committee ») de mai 2021 portant sur un amendement d'IAS19.

Dans cette interprétation, l'IFRIC considère que, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté, seules ces dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise lui confèrent des droits au moment du départ.

Cette modification constitue un changement de méthode au sens de l'article 122-2 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Dans ce contexte, l'impact de ce changement de méthode est à constater dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel la modification est adoptée (c'est-à-dire en report à nouveau au 31 mars 2021).

L'impact dans les comptes annuels de la société dans les capitaux propres s'établit à 3,3 M€."

b) EN MATIERE DE MEDAILLE DU TRAVAIL

Evaluation des indemnités de prime de médaille du travail au 31 mars 2022 :

Montant des provisions engagements pour médailles du travail : 1 227 303€

Le taux d'actualisation (y compris l'inflation) retenu est de 1.72%

Ces engagements sont provisionnés dans les comptes au 31/03/2022.

6.4 SITUATION FISCALE LATENTE

Nature des Eléments	Bases d'Imposition			Charge d'Impôts		
	Ouverture Exercice	Variations Nettes	Clôture Exercice	Ouverture Exercice	Variations Nettes	Clôture Exercice
Différences entre le Régime Fiscal et le Traitement Comptable de certains Produits et Charges :						
- Ecart de Conversion	240	142	98	74	44	30
-Amt dérogatoire	51 822	2 949	54 771	16 065	914	16 979
- Provision Organic	240	922	1 162	74	286	360
- Provision IDR	23 295	5 848	17 447	7 221	1 813	5 409
- Provision fin de vie du véhicule	1 300	-	1 300	403	-	403
- Provision pour garantie clients	-	-	-	-	-	-
TOTAL différences fiscal-comptables	(26 747)	(8 017)	(34 764)	(8 292)	(2 485)	(10 777)
Reports déficitaires	683 505	48 973	732 478	211 887	15 182	227 068
TOTAL	656 758	40 956	697 714	203 595	12 696	216 291

6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Reque de la Société Générale

Caution :

- En faveur de l'Etat, pour couvrir nos opérations sous douanes.

14 731 801€

Les commandes engagées vis-à-vis des fournisseurs sont à la clôture de l'exercice de 20,5 M€ au 31 mars 2022.